

ASA DES PALUDS DE SAINT REMY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL SYNDICAL

SEANCE DU 28 JANVIER 2025

Gestion administrative :

SICAS - Traverse du Cheval Blanc - 13210 ST REMY DE PROVENCE

Tél : 04 90 92 25 76 – E-Mail : asa.paluds-saintremy@outlook.com

Référence : DEL_2025/03

Objet : Budget Primitif 2025

Nombre de titulaire	5
Quorum 1 ^{ère} Réunion	3
2 ^{ème} Réunion	/
Nombre de présents et représentés	4

Nombre de votants	4
Suffrages exprimés	4
Pour	4
Contre	0
Abstention	0

L'an deux mille vingt cinq et le vingt huit janvier à dix heures trente s'est réuni dans les locaux du SICAS, le Conseil Syndical de l'ASA des Paluds de Saint Rémy, sur convocation de Monsieur le Président, adressée en date du 10 Janvier 2025.

Vu l'ordonnance 2004-632 du 1^{er} juillet 2004 relative aux associations syndicales de propriétaires.

Vu le décret 2006-504 du 3 mai 2006 portant application de l'ordonnance 2004-632.

Monsieur le Président informe les syndics qu'en application de l'ordonnance sus-citée, il est nécessaire d'établir un projet de budget à déposer au siège de l'ASA durant 15 jours avant le 31/12 (N-1) permettant de recueillir les avis des membres de l'association. Ce projet a été mis en ligne sur le site internet du SICAS (<https://www.sicas.fr/gestion-asa/asa-des-paluds-st-remy>) et mis à disposition à l'accueil du SICAS à Rémy de Provence du 16 Décembre au 31 Décembre 2024.

Il convient maintenant d'exposer aux syndics les prévisions du budget de l'exercice 2025 pour les dépenses et les titres de créances à recouvrer.

*Où l'exposé du Président,
Après délibération, le Syndicat décide*

Article 1^{er} : de voter par nature et par chapitre le Budget Primitif 2025 tel qu'il est proposé par Monsieur le Président.

Article 2 : le Budget présente des Recettes et des Dépenses à hauteur de **23 000 €** (VINGT MILLE EUROS) pour la section de fonctionnement.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,

Le Président



GALERON Yvon

Nom et Prénom du second signataire
BRUN Jean-Claude

Acte rendu exécutoire

Compte tenu de publication le 03/02/2025

Accusé de réception en préfecture
013-291901737-20250128-DEL_2025-03-DE
Date de télétransmission : 03/02/2025
Date de réception préfecture : 03/02/2025